

■ CONTEXTE

Dans le contexte actuel, et pour lutter contre la propagation du nouveau coronavirus (COVID19), l'Organisme de Formation de l'UFSBD a mis en œuvre des mesures permettant la protection de ses stagiaires et de ses formateurs dès lors que la formation se tient en présentiel. Celles-ci pourront faire l'objet de modification au regard des évolutions réglementaires éventuelles à venir.

Ces mesures viennent renforcer les règles d'hygiène générales et les mesures de prévention prises par les établissements accueillant les formations de l'OF de l'UFSBD.

■ MESURES UFSBD MISES EN PLACE

Formations au sein des établissements médico-sociaux

- Ajout dans les colis de formation de flacon de gel hydroalcoolique et de gants pour les stagiaires et le formateur
- Avant toute formation, le formateur contacte l'établissement et observe les directives « Covid 19 » de celui-ci :
 - Pass sanitaire
 - Pas de « passage en chambre » sans autorisation de l'établissement
 - ...

Formations « Equipe dentaire »

- Remise de masques aux stagiaires inscrit à une formation en présentiel
- Pass sanitaire obligatoire

■ RAPPEL GÉNÉRAL DES RÈGLES D'HYGIÈNE

Les règles d'hygiène suivantes sont jugées essentielles par les autorités sanitaires pour éviter toute propagation du virus et préserver la santé de nos stagiaires et de nos collaborateurs :

- Porter un masque
- Respecter la distanciation sociale de 2 mètres entre chaque individu (dans une file d'attente, lorsque vous êtes assis, dans une réunion, etc..)
- Portez un masque respectant une norme de filtration élevée, c'est-à-dire soit en tissu de catégorie 1 (Afnor), soit de type chirurgical.
- Se laver les mains très régulièrement avec du savon ou du gel/solution hydroalcoolique, après contact imprévu avec d'autres personnes ou contacts d'objets récemment manipulés par d'autres personnes, avant et après la prise de boisson, de nourriture, de cigarettes - Séchage avec essuie-mains en papier à usage unique.
- Tousser et éternuer dans son coude.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle après utilisation.
- Saluer sans se serrer la main et sans embrassades
- Aérer les pièces fermées plusieurs fois par jour

Si vous présentez des symptômes (toux, fièvre ...) qui font penser au COVID-19 :

- informer le formateur
- regagner votre domicile,
- éviter les contacts et
- appeler votre médecin.
- Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires, ne pas hésiter à appeler le SAMU-Centre 15.

■ ESPACES COMMUNS

D'une manière générale, nous vous demandons de respecter les consignes affichées par l'établissement qui accueille votre formation.

Nous vous rappelons cependant les règles qui doivent s'appliquer dans les espaces communs :

- Porter un masque dans les parties communes de l'immeuble (hall, accueil, circulation, ascenseurs, tout espace commun)
- Respecter le nombre de personnes autorisé par ascenseur.
- Respecter le sens de circulation dans les couloirs et espaces communs indiqués.
- Respecter le nombre de personnes autorisé dans les espaces et pauses.
- Ne pas déjeuner dans les salles de formation
- Respecter le nombre de personnes autorisé aux toilettes.

■ SALLES DE FORMATIONS

- Aérer régulièrement la salle de formation en laissant la porte ouverte pendant les pauses et les déjeuners.
- Porter un masque chirurgical
- Respecter les distances
- Apporter vos propres fournitures (stylos, blocs note, etc.)
- Si vous devez manipuler le matériel dans le cadre de la formation, l'apprenant et le formateur doivent se laver les mains avant et après chaque utilisation.
- Se laver les mains avec du gel hydroalcoolique avant et après avoir signé la feuille d'émargement ou touché tout autre document (évaluations des connaissances, évaluations de satisfaction, etc)

■ SANCTIONS

Dans cette annexe, sont définies les dispositions particulières mises en œuvre à l'attention des stagiaires pour prévenir de toute contamination.

Le non-respect des consignes sanitaires pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire.